

## INTRODUCTION

### *1. Défis pour l'Europe, le bien-être économique, le développement et la cohésion sociale*

1. Le présent rapport est préparé pour la 8ème conférence du Conseil de l'Europe des ministres responsables des questions de migrations. Il présente certains aspects et caractéristiques des migrations dans les Etats membres du Conseil de l'Europe, analyse les problèmes soulevés par les migrations modernes et examine les politiques et les réponses pratiques appropriées qui sont retenues. Le rapport examine également dans quelle mesure les migrations ont un effet sur le développement économique des pays de destination et d'origine, et d'autre part, quel sont leurs incidences sur la cohésion sociale dans les pays de destination. Une attention particulière est donnée à la situation des migrants du point de vue du respect de leurs droits et de leur dignité humaine. Le rapport examine aussi les formes de coopération dans ce domaine entre les Etats membres ainsi qu'avec les Etats non membres.

2. Les migrations sont devenues un thème central dans la politique européenne contemporaine parce qu'elles sont intrinsèquement liées à plusieurs défis plus majeurs auxquels l'Europe doit faire face: le développement, la croissance économique et la productivité, l'évolution démographique, le maintien de systèmes de sécurité sociale, la préservation de la cohésion sociale et le dialogue interculturel et le respect des droits de l'homme et de la primauté du droit.

3. L'Europe au sens large, aujourd'hui a besoin des migrants, et de nombreux pays de la région vont en avoir besoin encore plus à l'avenir, afin de répondre aux besoins du marché du travail, à la diminution de la main-d'œuvre, au vieillissement de la population et donc au nombre croissant de retraités, et de contribuer à préserver l'équilibre des régimes de sécurité social<sup>1</sup>. L'immigration est manifestement un des moyens de résorber de fortes pénuries de main-d'œuvre dans les pays d'accueil.

4. Même si les migrations peuvent être considérées comme ayant une incidence positive sur la croissance économique et sur l'emploi, en augmentant l'offre de main-d'œuvre et en aidant à pallier les pénuries, elles ne représentent pourtant qu'une des solutions aux problèmes liés aux bouleversements démographiques, aux mutations du marché du travail et à l'évolution de la situation économique en Europe.

5. Les migrations résultent d'une combinaison de facteurs d'attraction et de répulsion, notamment la pauvreté, l'absence de travail décent, la situation politique et environnementale dans les pays d'origine, la demande en main-d'œuvre et de compétences, les liens familiaux et la recherche de meilleures conditions de vie dans les pays de destination.

---

<sup>1</sup> A. Geddes, "Citizenship and the welfare state in Europe" in S. Spencer (ed.): The politics of migration: managing opportunity, conflict and change, (Oxford, Blackwell, The Political Quarterly Publishing, 2003b); C. U. Schiump, P. Hansen and S. Castles, Migration, citizenship and the European welfare state: a twenty-first century dilemma, (Oxford University Press, 2006).

6. Dans bien des cas, les migrations sont le résultat des disparités économiques, sociales, politiques ou démographiques entre les différentes régions du monde. Parfois, elles répondent aux besoins les plus fondamentaux, de vivre en paix, en sécurité et dans le respect des droits de l'homme. Bien que l'importance des migrations, qui touchent environ 3% de la population mondiale, soit restée stable ces trente dernières années, les migrants et la population, en valeur absolue sont en augmentation et continueront de progresser au cours des trente prochaines années.

7. Les migrations peuvent être aussi dues à des facteurs sociaux, politiques et environnementaux particuliers, notamment le regroupement familial ou des raisons politiques (réfugiés, demandeurs d'asile) ou être le résultat de la dégradation de l'environnement (personnes échappant à une catastrophe naturelle, à la famine, à la désertification ou à la montée du niveau des mers).

8. D'un point de vue analytique, de nombreux facteurs influencent la nature et la structure des migrations internationales. Parmi les plus significatifs on peut noter : la distance géographique, la structure démographique, les liens historiques entre pays d'origine et pays d'accueil, les liens familiaux, culturels et économiques avec le pays d'origine, l'importance des réseaux migratoires, les possibilités économiques et politiques offertes par le pays d'accueil, la taille des groupes d'immigrés et leur degré de concentration.

9. Les migrants et les immigrés sont généralement prêts à la mobilité territoriale et sociale et sont fortement motivés à travailler dur pour réussir, pour gagner de l'argent et pour faire des économies. Leur productivité est souvent plus élevée que celle des travailleurs locaux exerçant des métiers ou occupant des postes semblables.

10. Le développement des nouvelles techniques de production, l'apparition de nouvelles technologies, les modifications de l'organisation du travail sont des signes de notre époque. Toutefois, le capital humain reste toujours un facteur économique primordial. C'est pourquoi, la concurrence dans ce domaine est forte à l'échelle mondiale. Le capital humain conditionne le progrès et la compétitivité d'une entreprise ou d'un secteur entier.

11. La libre circulation des biens, des capitaux et des services facilite les processus d'intégration et d'interconnexion. La mondialisation de l'économie fait que la délocalisation d'une entreprise entière d'un pays à l'autre devient une option. Cependant, la libéralisation de l'économie mondiale n'est pas encore complète. Les pays de destination continuent à mettre en œuvre des dispositions restrictives sur les mouvements de personnes. Il en est de même pour certains pays d'origine. Même si on peut observer des changements importants dans ce domaine, notamment en ce qui concerne les régimes de visa, les obstacles qui limitent la circulation des personnes demeurent.

12. Pour les Etats membres du Conseil de l'Europe, les migrations entraînent indéniablement, de nouveaux défis en ce qui concerne l'intégration économique et sociale des immigrés. L'objectif est bien que les immigrés s'intègrent réellement sur le marché du travail, dans l'économie et la société. Une bonne intégration dans le pays de destination contribue à l'affirmation de l'identité, favorise une participation citoyenne et accroît la cohésion sociale.

13. Le principal défi politique évoqué dans ce rapport est l'obtention des avantages économiques et sociaux des migrations internationales - les migrations étant aujourd'hui principalement une question de circulation de la main d'œuvre et des compétences - par

des moyens démocratiques et réglementaires tout en évitant de se focaliser sur des mesures de contrôle restrictives.

14. Une préoccupation centrale est de concilier les pressions économiques qui pèsent sur la protection des droits fondamentaux et sociaux des travailleurs étrangers afin de maintenir la compétitivité des coûts de la main-d'œuvre, et la nécessité de faire respecter l'égalité de traitement et la non-discrimination en tant que garants de la cohérence du marché du travail, de la productivité de la main-d'œuvre, et de la cohésion sociale.

15. L'un des principaux problèmes politiques en matière de gouvernance est de savoir comment faire face à une perception publique négative, à des critiques et à du ressentiment à l'égard des étrangers, en particulier les travailleurs migrants, notamment dans les cas où ils sont communément considérés comme étant en concurrence pour des emplois et des logements rares, utilisant injustement ou irrégulièrement les services sociaux, et où ils sont associés à la délinquance.

16. L'objectif de ce processus est d'établir le cadre d'une approche globale, intégrée et crédible pour réguler les migrations dans un cadre paneuropéen; concilier les assertions précitées, le large éventail des situations propres aux pays européens, les programmes des différents services gouvernementaux responsables des multiples aspects de la politique et de la gestion des migrations, y compris l'emploi et le travail, le développement, les affaires intérieures et la sécurité, les affaires étrangères, la santé, l'éducation, le logement, l'application de la loi, l'administration locale, etc.

17. En même temps, il y a une question de volonté politique, de coopération des partenaires sociaux et de soutien populaire, pour étendre, appliquer et consolider la protection des droits et l'égalité de traitement aux travailleurs et aux populations étrangères comme fondements et garants du progrès économique et de la cohésion sociale.

## **2. *Compétence du Conseil de l'Europe***

18. Le Conseil de l'Europe est une institution fondée sur les principes de la primauté du droit, d'encouragement de la gouvernance démocratique et de respect des droits de l'homme. Il constitue donc pour tous les Etats européens une enceinte précieuse pour élaborer les politiques de migrations et d'intégration fondées sur les droits de l'homme, la démocratie et la primauté du droit.

19. Il a un rôle, des compétences et des capacités uniques, dans le domaine des migrations. Son Comité européen sur les migrations (CEMG) intègre une participation opérationnelle de tous les Etats membres. Il représente tout l'éventail d'expériences liées aux migrations, depuis celles des pays d'origine jusqu'à celles des Etats qui sont avant tout des pays de destination, sans oublier les pays de transit, beaucoup d'Etats membres cumulant aujourd'hui les trois caractéristiques. La composition du comité reflète la diversité des institutions gouvernementales chargées de traiter les problèmes de migrations, notamment les ministères de l'Immigration, du Travail / de l'Emploi, de l'Intérieur, des Affaires étrangères, de l'Intégration, etc.

20. Grâce à sa composition et à ses résultats, qui sont uniques au monde, l'Organisation, peut en particulier élaborer des politiques tenant compte et traitant d'emblée de la nécessité de concilier et de coordonner les intérêts entre les expériences nationales distinctes en matière de migrations et les préoccupations propres aux services gouvernementaux qui s'occupent des migrations et de leurs conséquences.

21. Tout au long de sa longue histoire de travail sur les migrations, le Conseil de l'Europe a élaboré un corpus de connaissances et d'expériences sur les politiques de migrations relatives à un large éventail de préoccupations à l'intérieur et entre ses Etats membres.

22. Ces vingt dernières années, le Comité européen sur les migrations (CDMG) a réalisé des études, rédigé des recommandations et contribué à l'élaboration de normes et de lignes directrices de politiques couvrant la plupart des questions de gestion des migrations. Beaucoup de ces orientations ont par la suite été approuvées par les Conférences périodiques du Conseil de l'Europe des ministres responsables des questions de migrations, offrant un appui politique au plus haut niveau pour leur mise en œuvre par les Etats membres.

23. L'évolution des politiques de beaucoup d'Etats membres montre que les orientations élaborées au sein du Conseil de l'Europe ont été particulièrement importantes et pertinentes, non seulement pour élaborer des politiques nationales cohérentes mais aussi pour encourager l'harmonisation et la coopération entre les Etats membres.

24. Les réunions régulières du CDMG et de ses groupes de travail permettent aussi d'instaurer des relations de confiance et de coopération en matière de migrations entre les institutions opérationnelles et les acteurs des Etats membres, facilitant par la suite des approches communes et cohérentes dans toute la région.

25. D'autres organes du Conseil de l'Europe traitent les questions de migrations, et les aspects des droits de l'homme des migrations internationales. La Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI) est une instance indépendante de monitoring du Conseil de l'Europe dont la tâche est de combattre le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme et l'intolérance dans la grande Europe et sous l'angle de la protection des droits de l'homme. L'action de l'ECRI couvre toutes les mesures nécessaires pour lutter contre la violence, les discriminations et les préjugés auxquels sont confrontés des personnes ou groupes de personnes au motif de la race, la couleur, la langue, la religion, la nationalité ou l'origine nationale ou ethnique.

26. Un autre organe important du Conseil de l'Europe est le Commissaire aux droits de l'homme qui est une institution indépendante, visant à promouvoir la connaissance et le respect des droits de l'homme dans les 47 États membres du Conseil de l'Europe<sup>2</sup>. En particulier, le Commissaire a pour mission de promouvoir le respect effectif des droits de l'homme et d'aider les Etats membres à mettre en œuvre les normes du Conseil de l'Europe en la matière ; de promouvoir l'éducation et la sensibilisation aux droits de l'homme dans les Etats membres du Conseil de l'Europe et de déceler d'éventuelles insuffisances dans le droit et la pratique en matière de droits de l'homme. M. Thomas Hammerberg, le commissaire actuel en place depuis de 2006, accorde une attention particulière aux droits des migrants comme un thème majeur de son mandat<sup>3</sup>.

---

<sup>2</sup> Les objectifs fondamentaux du Commissaire aux droits de l'homme sont énoncés dans la résolution sur le Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, pour savoir plus voir : [http://www.coe.int/t/commissioner/default\\_FR.asp?](http://www.coe.int/t/commissioner/default_FR.asp?)

<sup>3</sup> Pour les détails, voir le site : [http://www.coe.int/t/commissioner/activities/themes/rightsofmigrants\\_fr.asp](http://www.coe.int/t/commissioner/activities/themes/rightsofmigrants_fr.asp).

27. L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) joue également un rôle important dans le domaine des migrations, notamment à travers sa Commission des migrations, des réfugiés et de la population. Cette Commission poursuit un double objectif: premièrement, elle élabore de politiques visant à protéger les droits des migrants, des réfugiés et des personnes déplacées et à améliorer leurs conditions de vie, secondement, elle propose des solutions politiques conformes aux valeurs humanitaires du Conseil de l'Europe<sup>4</sup>. Un certain nombre de résolutions et de recommandations récentes de l'APCE sont énumérées au paragraphe 35 ci-dessous.

### **3. *Vers une approche globale et intégrée des migrations dans toute l'Europe***

28. Aujourd'hui les migrations internationales ne se résument plus simplement à la relation existant entre un individu qui se déplace à la recherche d'un travail ou en vue d'une installation permanente et un gouvernement qui assume le rôle de gardien en contrôlant les entrées du pays et les modalités d'acquisition de la citoyenneté. Les migrations internationales s'analysent plutôt comme un phénomène qui nécessite une coopération large et diversifiée aussi bien au niveau intérieur qu'international. Dans ces conditions, le gouvernement ne peut exercer sa fonction de régulation qu'en partenariat avec un large éventail de parties prenantes, notamment les migrants eux-mêmes, les employeurs, les syndicats, les agences de recrutement, les organisations de migrants, les cabinets juridiques et de conseil, et les institutions de la société civile au niveau local.

29. Les conventions européennes et internationales et les normes de travail existantes fournissent des références et des orientations pour la mise en forme et le contenu de politiques et de réglementations nationales d'application.

30. Etant donné l'importance qu'il donne traditionnellement à son approche des droits de l'homme, le Conseil de l'Europe est conscient de l'incapacité des législations, politiques et pratiques existantes de faire face aux défis modernes des migrations internationales, si bien qu'il contribue depuis longtemps à élaborer de nouvelles approches plus globales de gestion et de régulation des migrations.

31. En 2000, le Comité européen sur les migrations (CDMG) a élaboré un document détaillé, intitulé « *Vers une stratégie de gestion des migrations* », qui visait avant tout à proposer une stratégie globale coordonnée de gestion des migrations ; il suggérait par là même de ne pas réduire la gestion des migrations à un contrôle de l'immigration mais de considérer les migrations comme une ressource importante, qui sous réserve d'être régulée comme il convient, contribue à la prospérité économique, au bien-être social et au développement des pays et acteurs intéressés.

32. La même année, le Conseil de l'Europe a publié un livre de Mary Coussey, « *Cadre des politiques d'intégration* », présentant un cadre global de mesures d'intégration qui était l'aboutissement de plus de deux ans de travail du groupe de travail du CDMG sur les politiques d'intégration.

---

<sup>4</sup> Voir le site de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe: [http://assembly.coe.int/Main.asp?link=/committee/MIG/Role\\_F.htm](http://assembly.coe.int/Main.asp?link=/committee/MIG/Role_F.htm).

33. Depuis 2000, le CDMG a élaboré un nombre important de rapports et de recommandations proposant des approches communes et des orientations politiques dans toute une gamme de questions relatives aux migrations :

- 7ème Conférence ministérielle - Mise en place du Plan d'Action Plan (CDMG (2008) 33) ;
- Mémoire: Contribution du Conseil de l'Europe au Forum mondial sur les migrations et le développement (Bruxelles, 9-11 juillet 2007) ;
- Contribution du CDMG au Livre blanc sur le dialogue interculturel du Conseil de l'Europe - « *Vivre ensemble dans l'égalité* »<sup>5</sup>, 2008 ;
- *Vers une stratégie des flux migratoires : les enjeux pour les pays d'origine*, Stéphane de Tapia. CDMG. Strasbourg, 2006 ;
- *Les nouvelles configurations de la migration irrégulière en Europe*<sup>6</sup> (2004), Stéphane de Tapia ISBN 10 92-871-5300-0 ;
- *Indicateurs d'intégration - manuel de l'utilisateur*, Mémoire établi par le Comité d'experts sur l'intégration et la diversité ((MG-ID(2004)11).
- Rapports d'évaluation relatifs aux politiques nationales sur les migrants en situation irrégulière (CDMG 2007) :
  - *Les politiques sur les migrants irréguliers, Volume I - Rapport de synthèse, Italie et Allemagne*, (2008) ISBN 978-92-871-6397-4 ;
  - *Les politiques sur les migrants irréguliers, tome II - République d'Arménie, Grèce, Fédération de Russie* (2008), ISBN 978-92-871-6401-8 ;
- *L'accès aux droits sociaux en Europe*<sup>7</sup>, rapport préparé par Mary Daly, Queen's University de Belfast, adoptée par le Comité européen pour la cohésion sociale (CDCS) à sa huitième réunion (Strasbourg, 28-30 mai 2002) ;
- *Vers une stratégie de gestion des flux migratoires*<sup>8</sup>, Rapport du CDMG, novembre 2002, Strasbourg ;

---

<sup>5</sup> Texte disponible sur le site du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe : <http://wcd.coe.int/com.instranet.InstraServlet?Index=no&command=com.instranet.CmdBlobGet&InstranetImage=419782&SecMode=1&DocId=1249444&Usage=2>.

<sup>6</sup> Texte disponible sur le site des migrations du Conseil de l'Europe : [http://www.coe.int/t/dg3/migration/Documentation/Migration%20management/5300-0\\_New\\_patterns\\_of\\_irregular\\_migration\\_in\\_Europe\\_fr.pdf](http://www.coe.int/t/dg3/migration/Documentation/Migration%20management/5300-0_New_patterns_of_irregular_migration_in_Europe_fr.pdf).

<sup>7</sup> Texte disponible sur le site de la cohésion sociale du Conseil de l'Europe : [http://www.coe.int/t/dg3/socialpolicies/SocialRights/source/MaryDaly\\_fr.pdf](http://www.coe.int/t/dg3/socialpolicies/SocialRights/source/MaryDaly_fr.pdf).

<sup>8</sup> Texte disponible sur le site des migrations du Conseil de l'Europe : [http://www.coe.int/t/dg3/migration/Documentation/Migration%20management/Towards\\_Migration\\_Management\\_Strategy\\_en.pdf](http://www.coe.int/t/dg3/migration/Documentation/Migration%20management/Towards_Migration_Management_Strategy_en.pdf).

- *Cadre des politiques d'intégration*<sup>9</sup>, rapport de Mary Coussey; Conseil de l'Europe 2000, (ISBN 92-871-4341-2).
- Actes des conférences régionales du Conseil de l'Europe:
  - « *Les migrants dans les pays de transit : partage des responsabilités en matière de gestion et de protection* »<sup>10</sup>, Istanbul (Turquie), 30 septembre – 1<sup>er</sup> octobre 2004 ;
  - « *Politiques des migrations à la veille de l'élargissement de l'UE : quels défis pour la coopération future en Europe orientale* »<sup>11</sup>, Kiev, 9-10 octobre 2003 ; et
  - « *Migration irrégulière et dignité des migrants : Coopération dans la région méditerranéenne* »<sup>12</sup>, Athènes 3-4 octobre 2001.

34. Sur la base des travaux du CDMG, le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a adopté plusieurs recommandations au cours des cinq dernières années:

- *Promotion de l'intégration des enfants de migrants ou issus de l'immigration*<sup>13</sup> (Recommandation CM/Rec (2008) 4) ;
- *Codéveloppement et aide aux migrants œuvrant au développement dans leur pays d'origine* et son exposé des motifs<sup>14</sup> (Recommandation CM/Rec (2007) 10) ;
- *Admission, droits et obligations des étudiants migrants et coopération avec les pays d'origine*<sup>15</sup> (Recommandation CM/Rec (2006) 9) ;

---

<sup>9</sup> Texte disponible sur le site des migrations du Conseil de l'Europe :

[http://www.coe.int/t/dg3/migration/Documentation/Series\\_Community\\_Relations/Framework\\_Integration\\_policies\\_2000\\_en.pdf](http://www.coe.int/t/dg3/migration/Documentation/Series_Community_Relations/Framework_Integration_policies_2000_en.pdf).

<sup>10</sup> Texte disponible sur le site des migrations du Conseil de l'Europe :

[http://www.coe.int/t/dg3/migration/Regional\\_Conferences/MG-RCONF\\_2004\\_9e\\_Istanbul\\_conference\\_Proceedings\\_en.pdf](http://www.coe.int/t/dg3/migration/Regional_Conferences/MG-RCONF_2004_9e_Istanbul_conference_Proceedings_en.pdf).

<sup>11</sup> Texte disponible sur le site des migrations du Conseil de l'Europe:

[http://www.coe.int/t/dg3/migration/Regional\\_Conferences/Kiev\\_Regional\\_Conference\\_Proceedings\\_en.pdf](http://www.coe.int/t/dg3/migration/Regional_Conferences/Kiev_Regional_Conference_Proceedings_en.pdf).

<sup>12</sup> Texte disponible sur le site des migrations du Conseil de l'Europe:

[http://www.coe.int/t/dg3/migration/Regional\\_Conferences/Athens\\_Proceedings\\_en.pdf](http://www.coe.int/t/dg3/migration/Regional_Conferences/Athens_Proceedings_en.pdf).

<sup>13</sup> Texte disponible sur le site du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe:

<http://wcd.coe.int/ViewDoc.jsp?id=1253377&Site=COE&BackColorInternet=DBDCF2&BackColorIntranet=FDC864&BackColorLogged=FDC864>.

<sup>14</sup> Texte disponible sur le site du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe:

<http://wcd.coe.int/ViewDoc.jsp?id=1164781&Site=COE&BackColorInternet=DBDCF2&BackColorIntranet=FDC864&BackColorLogged=FDC864>.

<sup>15</sup> Texte disponible sur le site du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe:

<http://wcd.coe.int/ViewDoc.jsp?id=1019659&Site=COE&BackColorInternet=DBDCF2&BackColorIntranet=FDC864&BackColorLogged=FDC864>.

- *Accès des non-ressortissants à l'emploi dans le secteur public*<sup>16</sup> (Recommandation CM/Rec (2004) 2).
35. L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe a elle aussi élaboré plusieurs résolutions et recommandations sur les questions de migrations:
- Résolution 1568 (2007) Programmes de régularisation des migrants en situation irrégulière<sup>17</sup> ;
  - Recommandation 1807 (2007) Programmes de régularisation des migrants en situation irrégulière<sup>18</sup> ;
  - Recommandation 1737 (2006) Nouvelles tendances et enjeux des politiques euro-méditerranéennes en matière de migrations<sup>19</sup> ;
  - Résolution 1502 (2006) La cohésion sociale face aux défis démographiques<sup>20</sup> ;
  - Recommandation 1749 (2006) La cohésion sociale face aux défis démographiques<sup>21</sup> ;
  - Résolution 1462 (2005) Politique de codéveloppement comme mesure positive de régulation des flux migratoires<sup>22</sup> ;
  - Recommandation 1718 (2005) Politique de codéveloppement comme mesure positive de régulation des flux migratoires<sup>23</sup> ;
  - Résolution 1509 (2006) Droits fondamentaux des migrants irréguliers<sup>24</sup> ;

---

<sup>16</sup> Texte disponible sur le site du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe:

<http://wcd.coe.int/ViewDoc.jsp?id=1019659&Site=COE&BackColorInternet=DBDCF2&BackColorIntranet=FDC864&BackColorLogged=FDC864>.

<sup>17</sup> Texte disponible sur le site de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe:  
<http://assembly.coe.int/Mainf.asp?link=/Documents/AdoptedText/ta07/FRES1568.htm>.

<sup>18</sup> Texte disponible sur le site de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe:  
<http://assembly.coe.int/main.asp?Link=/documents/adoptedtext/ta07/frec1807.htm>.

<sup>19</sup> Texte disponible sur le site de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe:  
<http://assembly.coe.int/main.asp?Link=/documents/adoptedtext/ta06/frec1737.htm>.

<sup>20</sup> Texte disponible sur le site de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe:  
<http://assembly.coe.int/Main.asp?link=/Documents/AdoptedText/ta06/FRES1502.htm>.

<sup>21</sup> Texte disponible sur le site de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe:  
<http://assembly.coe.int/main.asp?Link=/documents/adoptedtext/ta06/frec1749.htm>.

<sup>22</sup> Texte disponible sur le site de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe:  
<http://assembly.coe.int/main.asp?link=http://assembly.coe.int/Documents/AdoptedText/ta05/FRES1462.htm>.

<sup>23</sup> Texte disponible sur le site de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe:  
<http://assembly.coe.int/Main.asp?link=http://assembly.coe.int/Documents/AdoptedText/ta05/FREC1718.htm>.

<sup>24</sup> Texte disponible sur le site de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe:  
<http://assembly.coe.int/Main.asp?link=/Documents/AdoptedText/ta06/FRES1509.htm>.



- Recommandation 1755 (2006) Droits fondamentaux des migrants irréguliers<sup>25</sup> ;
- Recommandation 1650 (2004) Liens entre les Européens vivant à l'étranger et leur pays d'origine<sup>26</sup> ;
- Résolution 1501 (2006) Migrations de travail en provenance des pays d'Europe centrale et orientale: état présent et perspectives<sup>27</sup> ;
- Recommandation 1748 (2006) Migrations de travail en provenance des pays d'Europe centrale et orientale: état présent et perspectives<sup>28</sup> ;
- Résolution 1534 (2007) Situation des travailleurs migrants dans les agences de travail temporaire (ATT)<sup>29</sup> ;
- Recommandation 1782 (2007) Situation des travailleurs migrants dans les agences de travail temporaire (ATT)<sup>30</sup> .

36. L'évolution de l'approche du Conseil de l'Europe souligne l'importance de mettre en place une large série de mesures politiques intégrées au sein de chaque pays et d'engager un dialogue constructif et une véritable coopération entre les pays de destination et les pays d'origine.

#### **4. Structure du rapport**

37. Le rapport s'articule en quatre chapitres principaux. Après ce chapitre introductif, le premier chapitre sur la *Gestion des migrations économiques : vers un bien-être social et économique* se penche sur les raisons du développement des migrations économiques, leur ampleur et leurs formes, et leur effet sur les politiques et pratiques des Etats membres.

38. Le deuxième chapitre sur les « *migrations et développement* » traite de l'incidence des migrations sur le développement des pays d'origine et, dans une certaine mesure, des pays de destination. Il présente les principales questions permettant de renforcer la contribution des migrations au développement, notamment le retour des compétences, les transferts de fonds, l'« exode des cerveaux », les investissements des migrants dans les pays d'origine (« *codéveloppement* ») et le rôle des diasporas.

---

<sup>25</sup> Texte disponible sur le site de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe: <http://assembly.coe.int/main.asp?Link=/documents/adoptedtext/ta06/frec1755.htm>.

<sup>26</sup> Texte disponible sur le site de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe: <http://assembly.coe.int/Main.asp?link=/Documents/AdoptedText/ta04/FREC1650.htm>.

<sup>27</sup> Texte disponible sur le site de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe: <http://assembly.coe.int/Mainf.asp?link=/Documents/AdoptedText/ta06/FRES1501.htm>.

<sup>28</sup> Texte disponible sur le site de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe: <http://assembly.coe.int/main.asp?Link=/documents/adoptedtext/ta06/frec1748.htm>.

<sup>29</sup> Texte disponible sur le site de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe: <http://assembly.coe.int/Main.asp?link=/Documents/AdoptedText/ta07/FRES1534.htm>.

<sup>30</sup> Texte disponible sur le site de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe: <http://assembly.coe.int/Main.asp?link=/Documents/AdoptedText/ta07/FREC1782.htm>.

39. Le troisième chapitre examine les relations entre *les migrations et la cohésion sociale*. Il identifie les principales questions politiques et les défis en ce qui concerne l'égalité de traitement et l'intégration des travailleurs migrants et leur famille, ainsi que les politiques et pratiques favorisant l'intégration, mises en place ou envisagées pour promouvoir la cohésion sociale.

40. Enfin, le quatrième chapitre sur *un agenda d'une approche intégrée* examine les défis politiques et les options pour les gouvernements et les parties prenantes en matière de gestion efficace des migrations. Il identifie les principaux éléments d'une approche globale et intégrée des migrations dans les Etats membres du Conseil de l'Europe. Il fait une synthèse des éléments de cette approche dans le contexte des engagements internationaux et des recommandations existants du Conseil de l'Europe.